



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/316

Attribution d'une subvention de 15000 euros à l'association le Cyclotouriste pour l'organisation de la 67e édition de la "SaintéLyon" le samedi 5 et le dimanche 6 décembre 2020 - Approbation d'une convention mixte

Cabinet du Maire

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/316 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15000 EUROS A L'ASSOCIATION LE CYCLOTOURISTE POUR L'ORGANISATION DE LA 67E EDITION DE LA "SAINTELYON" LE SAMEDI 5 ET LE DIMANCHE 6 DECEMBRE 2020 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Le Cyclotouriste, dont le siège social est situé au 19 rue du Bœuf à Lyon 5^e, organise la 67^e édition de la « SaintéLyon », les 5 et 6 décembre 2020.

Cette association a pour objet de promouvoir la pratique de l'éducation physique et des sports de tourisme et d'organiser des randonnées cyclistes et pédestres.

Ce raid nocturne, reliant Saint-Etienne à Lyon, alliant à la fois trail et course sur route, est le rendez-vous incontournable de fin de saison et la plus grande course nature de l'hexagone en termes de participants.

En effet, l'année dernière, environs 17 000 concurrents ont répondu présents à cette édition.

Cette année, pour répondre aux contraintes liées à la crise sanitaire, l'association organisatrice a limité le nombre de participants à 2 000 et réduit le nombre de parcours proposés. Elle a également annulé la tenue du salon du Trail Running, organisé chaque année en marge de la course.

Pour cette 67^e édition allégée, 3 formules seront proposées :

- le 45 km « Saintexpress » en solo au départ de Sainte-Catherine ;
- le 77 km « SaintéLyon » en solo, au départ du Parc des Expositions de Saint Etienne ;
- le 154 km « LyonSaintéLyon » en solo, parcours aller-retour au départ de la Halle Tony Garnier à Lyon.

L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Depuis plusieurs années, l'association poursuit son engagement pour limiter les nuisances inhérentes à l'événement et inciter le public à adopter des attitudes responsables envers l'environnement. Depuis 2015, une équipe de coureurs bénévoles est mobilisée pour sensibiliser les participants au respect des règles et éventuellement les pénaliser en cas de non-respect de l'environnement (disqualification).

Les objectifs de l'association pour cette édition sont :

- de pérenniser cet événement dans le respect des règles sanitaires en vigueur ;
- d'organiser une compétition de qualité afin d'assurer la satisfaction des participants ;

- de rendre cette course plus accessible en adaptant les formules proposées ;
- de préserver les sites traversés par l'épreuve et donc de poursuivre la sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir un événement phare de la discipline à Lyon et de mettre en valeur le territoire de la ville auprès d'un public de plus en plus nombreux et venant de la France entière.

En 2019, l'association Le Cyclotouriste a reçu une subvention de 25 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par la délibération n° 2019/5129 du 18 novembre 2019.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 20 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 437 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'association Le Cyclotouriste.

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de COVID-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés à l'occasion de la préparation de cet événement, sur présentation de justificatifs.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/5129 du 18 novembre 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la manifestation la « SaintéLyon », les 5 et 6 décembre 2020.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Le Cyclotouriste, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, chapitre 415, article 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET